



Conseil Municipal ordinaire du 13 février 2020

Membres en exercice : 10,

Présents : 8,

Excusés : 2

Absent : 0

Le 13 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 10 février 2020, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Absentes excusées : CHABAL Fabienne (procuration à TAULEIGNE Marc), COURTHIAL Marie-Laure (procuration à MICHEL Marilyne),

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20201302-1001 – Intégration du compte administratif CCAS au budget général

Le conseil d'administration du CCAS, en date du 04 février, a voté le compte administratif 2019 et validé les résultats suivants :

Budget CCAS

Détermination des résultats 2019

FONCTIONNEMENT		
LIBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)		1 220,07
Opérations exercice	15 694,63	20 153,00
Totaux	15 694,63	21 373,07
Résultat de clôture	0,00	5 678,44

INVESTISSEMENT		
LIBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2018)	9 111,14	
Opérations exercice	4 529,32	2 506,14
Totaux	13 640,46	2 506,14
Résultat de clôture	11 134,32	0,00
Besoin de financement (1)	11 134,32	
Excédent de financement (1)	0,00	
	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	0,00	0,00
Besoin de financement (2)	0,00	
Excédent de financement (2)	0,00	
Besoin total de financement	11 134,32	
Excédent total de financement	0,00	
	5 678,44	Au compte 1068 recettes d'investissement du budget 2019
	0,00	Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté en recette sur 2019
	11 134,32	Au compte 001 Déficit d'investissement reporté en dépenses 2019

ENSEMBLE		
LIBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	9 111,14	1 220,07
Opérations exercice	20 223,95	22 659,14
Totaux	29 335,09	23 879,21
Résultat de clôture		-5 455,88

OBSERVATION : Délibération du CA du CCAS uniquement sur la constatation des résultats, lesquels seront intégrés au budget principal

Compte tenu de la décision du conseil municipal (Délibération 20190920-1007 du 20 septembre 2019) d'intégrer le budget du CCAS au budget principal, le conseil doit délibérer pour affecter ces résultats au budget principal 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'affectation des résultats du compte administratif 2019 du CCAS, au budget principal 2020.

Délibération 20201302-1002 : Vote du compte de gestion 2019 du budget Aep

Monsieur le Maire atteste que le compte de gestion présenté par le comptable public de la trésorerie de Privas est en tout point identique au compte administratif (documents envoyés aux conseillers avec la convocation).

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2019 du budget Aep à l'unanimité.

Délibération 20201302-1003 –.Vote du compte administratif du budget Aep 2019

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le transfert du budget Aep vers la communauté d'agglomération est effectif au 01/01/2020.

Après avoir détaillé les différents chapitres monsieur le maire sort de la salle du conseil, monsieur FOUGIER (1^{er} adjoint) procède au vote du compte administratif.

Compte administratif Aep 2019			
Budget de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2019	Chapitre	Réalisé 2019
011 Charges à caractère général	48 535.84	013 Atténuation de charges	0.00
014 Atténuation de produits	0.00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 811.91
65 Autres charges de gestion courante	535.44	73 Impôts & taxes	0.00
66 Charges financières	4 491.71	74 Dotations, participations & subventions	0.00
67 Charges exceptionnelles	2 196.55	75 Autres produits de gestion courante	1 271.08
022 Dépenses imprévues	0.00	76 Produits financiers	0.00
023 Virement à la section d'investissement	0.00	77 Produits exceptionnels	196.42
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	41 940.59	042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	28 493.72
002 Déficit de fonctionnement 2018	0.00	002 Excédent de fonctionnement 2018	35 937.56
Total dépenses	97 700.13	Total recettes	153 710.69
Résultat de fonctionnement (excédent)	56 010.56	Résultat de fonctionnement (déficit)	0.00
Dépenses réelles	55 759.54	Recettes réelles	89 082.99
Budget d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2019	Chapitre	Réalisé 2019
20 Immobilisations incorporelles	0.00	13 Subventions d'investissement	27 870.00
21 Immobilisations corporelles	6 834.38	16 Emprunts & dettes assimilées	40 000.00
23 Immobilisations en-cours	93 026.00	21 Immobilisations corporelles	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	10 Dotations fonds divers	0.00
16 Emprunts & dettes assimilées	17 519.85	021 Virement de la section de fonctionnement	0.00
020 Dépenses imprévues	0.00	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	41 940.59
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	28 493.72	041 Opérations patrimoniales	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	024 Produits de cessions	0.00
001 Déficit d'investissement 2018	0.00	001 Excédent d'investissement 2018	18 166.52
Total dépenses	145 873.95	Total recettes	127 977.11
Résultat d'investissement (recette)	0.00	Résultat d'investissement (déficit)	17 896.84



Monsieur le maire précise que l'excédent constaté sera inscrit au budget 2020 à titre de subvention au profit de la CAPCA.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif à l'unanimité des 7 conseillers municipaux présents.

Délibération 20201302-1004 – Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts (Région, Souvenir Français & ONACVG)

Le monument aux morts a besoin d'être rénové car les inscriptions deviennent de moins en moins lisibles. Le montant de cette restauration s'élèverait à 3 931 €. Pour cette rénovation, il est possible d'obtenir des subventions auprès de la Région, du Souvenir Français et de L'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre).

Plan de financement prévisionnel : subventions sollicitées, auprès de la Région pour 40% soit 1 572 €, de l'ONACVG pour 20% soit 786 € et du Souvenir Français pour 20 % (786 €). Le président de l'UFAC Ardèche apporterait une contribution personnelle de 150 €. Le reste à charge pour la commune serait alors de 636 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région, de L'ONACVG et du Souvenir Français, pour la rénovation du monument aux morts selon le plan de financement exposé supra.

Délibération 20201302-1005 – Demande de subvention pour l'adressage métrique auprès des partenaires institutionnels

Avec l'installation de la fibre optique qui se déploie sur notre territoire (arrivée à Gluiras prévue pour 2022 selon le planning d'Ardèche Drôme Numérique), il est nécessaire au préalable que la commune mette en place l'adressage métrique de l'ensemble des habitations sur la commune.

Cet investissement d'un montant de 15 470 €, dont le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération sera inscrit au budget 2020. Il pourrait être éligible aux subventions du Conseil Régional (50% dans le cadre du Plan Ruralité soit 7 735 €) et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (30% dans le cadre de fonds de concours soit 4 641 €). A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer les dossiers afférents aux diverses demandes.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention, auprès de la Région (Plan Ruralité) et de la Capca (fonds de concours), pour l'adressage métrique de la commune.

Délibération 20201302-1006 – Demande de subvention pour la rénovation thermique de deux bâtiments communaux : La Cure & la mairie.

Ce programme de rénovation thermique 2020 consisterait pour le bâtiment la Cure au changement des portes d'entrée des deux logements et à la création d'une porte fenêtre permettant l'accès au jardin pour l'appartement de gauche. Concernant la mairie le programme vise au changement de la porte d'entrée côté bureau du maire et de 4 fenêtres devenues des « passoirs thermiques ».

Ces investissements représentent un coût de 12 706 € (6 560 € pour La Cure & 6 146 € pour la mairie), ils peuvent prétendre à l'attribution de subventions de la part de l'Etat (DSIL à hauteur de 3 812€ soit 30% de l'investissement), du conseil Départemental (Pass Territoires à hauteur de



2 541€ soit 20 % de l'investissement) et du Conseil Régional (Plan ruralité à hauteur de 3 812€ soit 30% de l'investissement). Resterait à charge pour la commune une somme de 2 541€ pris sur les fonds propres. Cette dépense sera inscrite au budget 2020. La réalisation restant évidemment suspendue à l'obtention des financements sollicités.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer les dossiers afférents aux diverses demandes.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention, pour la réfection de la rénovation thermique de deux bâtiments communaux auprès de l'Etat (DSIL), de la Région (Plan ruralité) et du Département (Pass Territoires).

Délibération 20201302-1007 – Demande de subvention, pour la réfection de l'aire de jeu Place de la Liberté, auprès de l'Etat (DETR), et de la Région (Plan ruralité).

La visite de la commission de sécurité, en septembre 2014, avait pointé diverses insuffisances de notre aire de jeux ainsi que sa vétusté. Certaines avaient pu être corrigées d'autres ne pouvaient l'être sans un remplacement total de la structure. Nous avons prolongé au maximum cette installation sportive essentielle pour la place du village. Aujourd'hui, le remplacement de la structure est devenu inéluctable, elle permettra de mettre en pace la surface amortissante qui faisait défaut.

Cet investissement d'un montant de 19 687 €, dont le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération, il sera inscrit au budget 2020, il pourrait être éligible aux subventions de l'Etat (30%-5 906 €) et de la Région (50%-9 843.50 €, aussi il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à déposer les dossiers afférents aux diverses demandes. La réalisation restant évidemment suspendue à l'obtention des financements sollicités.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention, pour la réfection de l'aire de jeu Place de la Liberté, auprès de l'Etat (DETR) et de la Région (Plan Ruralité).

Délibération 20201302-1008 – Indemnité de conseil du comptable du Trésor Public

Le conseil continue à trouver anormal d'avoir à assurer une part de la rétribution du comptable public. Cependant par respect pour les bons rapports entretenus avec les services de la Trésorerie, toujours disponibles pour nous accompagner, il décide de maintenir le taux de 50 % voté en 2019.

A l'unanimité le conseil municipal adopte le taux de 50 % pour le calcul de l'indemnité du comptable public.

Délibération 20201302-1009 – Convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 07 pour le risque prévoyance

Suite à la décision de souscrire un nouveau contrat avec la MNT, il est nécessaire de déterminer la part employeur dans le coût d'une affiliation, souscrite par le salarié auprès de la MNT. Il est proposé au conseil de maintenir la participation de l'employeur à 50%, ce qui conduit à réactualiser le montant versé par l'employeur. Initialement fixé en 2014 à 12€ il passerait, dans le cadre de la nouvelle convention à 16€.

A l'unanimité le conseil municipal opte pour une participation patronale à la cotisation mensuelle MNT de 16€ pour un temps plein.



Délibération 20201302-1010 – Sou des Ecoles : remboursement de la participation du spectacle de Noël

Comme chaque année, les enfants de l'école de Gluiras ont assisté au spectacle de Noël mutualisé entre les écoles du secteur. Cette année, l'école de Saint-Pierre-ville, accueillait ce spectacle. La participation de notre école a été prise en charge par le Sou des Ecoles de Gluiras pour un cinquième du montant total. Le Sou des Ecoles demande le remboursement de cette participation qui est d'ordinaire prise en charge par la commune. La participation au spectacle s'élève à 104 €.

A l'unanimité le conseil municipal valide le remboursement au Sou des Ecoles de Gluiras de la participation au spectacle de Noël à hauteur de 104 €.

Délibération 20201302-1011 – Demande de subventions par l'association Les Légrémis (subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle pour le trail 2020)

Comme chaque année, l'association Les Légrémis organise le trail des châtaigniers. Cette année le départ sera donné depuis la commune de Saint-Christol, le lundi 13 avril. Le tracé traversera les communes de Saint-Christol, Saint-Barthélémy-le-Meil, Beauvène & Gluiras. A ce titre, l'association demande une participation à la commune à hauteur de 125€ (budget prévisionnel joint à la demande).

Pour son fonctionnement, l'association demande par ailleurs le renouvellement de sa subvention annuelle.

A l'unanimité le conseil municipal valide la participation de la commune à la manifestation des Légrémis « Le Trail qui pique » à hauteur de 125 €. Par ailleurs, il renouvelle la subvention de fonctionnement de 75 €

Informations diverses :

Fiscalité locale : monsieur le Maire fait part d'un courrier du Secrétaire d'Etat en charge de l'action et des comptes publics. Ce courrier confirme que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la compensation pour les collectivités sera bien intégrale et pérenne. Cette compensation proviendra de l'attribution au bloc communal d'une part de la taxe sur les propriétés foncières bâties (TFPB) initialement perçue par le Département. Cette part sera fixée par un coefficient correcteur arrêté définitivement sur les bases de la fiscalité de 2018. Concrètement, cela signifie que la commune gardera par la suite la maîtrise de sa fiscalité à travers le taux de la TFPB.

Urbanisme : les PC 007 096 19 B0010 de monsieur Mathieu aux Ecluses et PC 007 096 19 B0011 de monsieur Courhial Gildas au village sont en instruction. Celui de madame Fauriel à la Rabaste (PC 007 096 19 B0009) pour la construction d'un abri de voitures a été validé.

La DP 007 096 19 B0010 de madame Laurent au hameau de Giffon pour la modification d'ouvertures et la rénovation de balcons est validé également.

Nouvelles indemnités des élus : dans sa grande générosité, l'Etat a décidé l'augmentation des indemnités des élus des petites communes et entre autres de celles, comme la nôtre, de moins de 500 habitants. C'est une bonne chose, sauf que cette augmentation de 50 % n'est couverte que pour 1/5^{ème} par l'augmentation de la dotation correspondante Dotation Particulière Elu Local (DPEL).



Communes de moins de 500 habitants	Indemnités maximale antérieure (brut)	Nouvelles indemnités (brut)	Augmentation
Indemnité du maire	661 €	992 €	50%
Indemnité des adjoints	257 €	385 €	50%

En clair, sans préjuger de ce que décideront les nouveaux élus (qui peuvent ne pas vouloir l'intégralité de leur indemnité), ces augmentations généreront une dépense nouvelle à inscrire (obligatoirement) au budget communal de 8 568 € pour une recette DPEL qui passera de 3 030 € à 4 545 €, soit + 1 505 €.

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne
Excusée

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure
Excusée

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

